

## Comment la France peut-elle mener une transition énergétique ambitieuse dans le cadre européen ?

Depuis toujours la France a joué un rôle clé dans la construction du projet européen. Elle a su insuffler au projet d'intégration, à la fois sur le plan social et sur le plan économique, force et vision. Quel rôle peut-elle jouer aujourd'hui dans le cadre de la transition énergétique en marche ?

**Eva Hoos**, Unité Efficacité Énergétique et Énergie intelligente, DG Energie, Commission Européenne

**Laurence Tubiana**, Directrice de l'Institut du développement durable et des relations Internationales (Iddri) et Directrice de la Chaire Développement durable de Sciences Po-Paris

**Sami Andoura**, Chercheur senior, Responsable des questions énergétiques et de la politique extérieure à Notre Europe, Co-auteur de *Vers une communauté européenne de l'énergie*, Notre Europe.

**Bruno Rebelle**, Directeur de Transitions

Table Ronde présidée par **Jean-Christophe Boulanger**, Directeur de EurActiv.fr

### **La directive efficacité énergétique a vocation à créer un marché unique des produits sobres en consommation énergétique. Eva Hoos**

En ouverture de la table ronde, Eva Hoos représentante de la DG Energie de la Commission européenne restitue le contexte d'élaboration de la directive efficacité énergétique, dernière évolution législative européenne en matière de transition énergétique. Ce texte, essentiel pour la mise en œuvre du « **Paquet Climat-Energie** » a pour objectif de réduire la consommation d'énergie première de 20 % d'ici 2020. Largement débattue et votée en septembre par le Parlement européen (N.B. adoptée par le Conseil européen le 4 octobre 2012), la directive efficacité énergétique est actuellement la réglementation qui a reçu le plus d'amendements – 1800 – dans l'histoire européenne. La directive propose de nouvelles mesures en matière d'efficacité énergétique, couvrant tous les secteurs de l'économie, avec des objectifs en partie contraignants. Les mesures principales concernent :

- Les pouvoirs publics via la rénovation des bâtiments publics. Les pays membres devront rénover 3 % de leurs bâtiments chaque année (l'obligation de réhabilitation thermique ne couvre que le parc dont l'État central est propriétaire) ;
- Les sociétés de vente et de distribution d'énergie qui devront réduire leur consommation d'énergie dans des proportions équivalentes à 1,5 % de leurs ventes annuelles d'énergie aux consommateurs chaque année.
- Les autorités nationales de régulation de l'énergie devront, pour leur part, tenir compte de l'efficacité énergétique dans l'établissement des modalités et du coût de la distribution d'énergie aux utilisateurs finaux.
- Les entreprises (à l'exception des PME) seront tenues de réaliser un audit énergétique tous les trois ans.
- Les consommateurs pourront mieux gérer leur

consommation grâce à la plus grande précision des informations fournies sur les compteurs intelligents.

**Eva Hoos** souligne l'ambition et l'innovation sous-jacentes de la directive : créer un marché unique pour les produits efficaces en termes de consommation d'énergie, le développer et le soutenir en créant une demande.

### **Proposition de notre Europe pour une « Communauté européenne de l'énergie »**

#### **Le pari de Jacques Delors est de faire de l'énergie un levier de relance du projet européen. Sami Andoura**

**Sami Andoura**, responsable des questions énergétiques et de la politique extérieure à Notre Europe, présente la proposition de Notre Europe pour une « Communauté européenne de l'énergie », un projet de coopération renforcée des Etats membres en matière de politique énergétique, récemment repris par le Président de la République François Hollande. Cette proposition vise à donner plus de substance à la coopération entre états membres et sert principalement trois objectifs :

- Accompagner la transition vers une économie décarbonée ;
- Sécuriser l'approvisionnement d'énergie ;
- Permettre aux consommateurs de bénéficier d'un prix stable et abordable (les taux de précarité énergétique en EU sont en train d'augmenter également dans les pays les plus favorisés).

La proposition de créer une Communauté européenne de l'énergie, impulsée par Jacques Delors, vise à faire de l'énergie un levier de relance du projet européen. L'objectif est d'en faire un projet à part entière de ce que Jacques Delors appelle la « fédération d'Etats-Nations », maintenant proposée par le président de la Commission européenne José Manuel Barroso.

La coopération accrue au sein de l'Union européenne rencontre cependant plusieurs obstacles en raison de la diversité des intérêts en présence, de la multitude des gouvernances nationales, d'acteurs privés et publics investis dans le secteur. Par ailleurs, suite à la crise économique, des postures à l'encontre de la coopération se sont diffusées avec notamment le retour en force des « nationalismes » et des discours prônant l'indépendance ou une préférence énergétique nationale.

Le bilan de ce qui a été accompli à l'heure actuelle en matière énergétique au niveau européen est positif mais insuffisant pour accompagner une coopération accrue et la mise en place d'une Communauté de l'énergie. **Sami Andoura** résume les résultats :

- La politique énergétique européenne n'a jamais été suffisamment intégrée et reste toujours fragmentée ;
- Le manque de moyens pour la mise en œuvre des décisions prises par l'Union européenne (UE) est récurrent (notamment par rapport aux capacités financières du budget européen alloué à l'énergie) ;
- L'UE est absente en tant qu'acteur stratégique : la dimension extérieure de la politique énergétique européenne a été ignorée pendant 50 ans ;
- Sur le plan de la fiscalité, la coordination est extrêmement insuffisante, notamment au sujet des soutiens apportés au développement des filières renouvelables ;
- Une politique industrielle intégrée, susceptible de participer à la coopération renforcée des Etats membres en matière de politique énergétique, est absente.

Les contenus de la proposition rejoignent les sujets traités dans le panel précédent « Vers une Europe décarbonée à l'horizon 2050 : quelle politique énergétique pour participer à la relance écologique de l'économie européenne ? » :

- La mise en place d'un marché stable et concurrentiel pour l'énergie ;
- La construction d'un réseau européen intégré et intelligent ;
- Le soutien à un mix énergétique décarboné capable d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en énergie ;
- La nécessité d'intégrer des mesures correctives concernant les prix : les coûts des différentes sources d'énergie doivent refléter leur coût réel mais également leur empreinte écologique ;
- L'introduction de subventions à la recherche sur le sujet des énergies alternatives renouvelables ;
- Le développement d'une capacité d'action extérieure via la structuration de groupements d'achats.

A l'heure actuelle la proposition d'une Communauté européenne de l'énergie n'a pas reçu le soutien institutionnel des 27 pays membres, ni d'un noyau dur de pays précurseurs. Si aucun pays ne soutient toutes

les mesures proposées, différents groupes des pays soutiennent en revanche certaines mesures. En raison de cet accueil, il est possible d'imaginer la possibilité de mettre en place une « différenciation » dans le domaine de la politique énergétique communautaire et d'avancer ainsi sur une coopération soutenue par des groupes de pays déjà prêts à mener un travail commun.

En conclusion de son intervention, **Sami Andoura** propose trois domaines d'action :

- La mise en place d'instruments économiques et financiers ;
- L'intégration des réseaux électriques, par exemple au départ par des pays frontaliers, tels la France et l'Allemagne, ou par des groupements d'achats de gaz naturel dans l'Est européen, afin de contrecarrer la suprématie de la Russie ;
- Dupliquer l'expérience des Regional Initiatives, initiatives de coopération sur base volontaire déjà en place en Europe du Nord.

## **Le contexte français et la dimension territoriale de la politique énergétique**

### ***Le débat national sur la transition énergétique est l'occasion pour les citoyens et les collectivités locales de se réapproprier la question énergétique. Bruno Rebelle***

En ouverture de son intervention, **Bruno Rebelle**, Directeur de Transitions, se félicite que le sujet de l'énergie soit de plus en plus appréhendé dans sa complexité et sa dimension globale. Il rappelle que les enjeux liés aux questions énergétiques sont multiples et incontournables, et concernent à la fois des aspects économiques, organisationnels et structurels. De son point de vue, le « **Paquet Climat-Energie** » a été une avancée importante pour poser les bases d'un début de réflexion sur le sujet, qui manquait au niveau national. Il précise en revanche que les 27 Etats membres représentent autant de systèmes énergétiques différents, qui recourent à des sources d'énergie différentes.

**Pour répondre à la question du rôle de la France dans le contexte européen de transition énergétique**, il souhaite revenir sur la spécificité française. Le système français est historiquement très centralisé et l'électricité est plus employée que dans d'autres Etats. Par ailleurs, dans le mix énergétique la part d'électricité d'origine nucléaire est supérieure à ce qu'on observe partout ailleurs dans le monde. Cela influence les modes de fonctionnement et de gestion, à la fois économiques, techniques et politiques du système énergétique français. De plus, les enjeux de légitimité et de gestion démocratique liés à la transition énergétique sont hautement importants, non seulement d'un point de vue politique mais aussi en termes d'efficacité. Il

rappelle que les citoyens sont responsables de 40 à 50 % de la consommation énergétique globale au travers de leurs actes de vie et de leurs choix quotidiens. Bien qu'amener les individus à une meilleure maîtrise de leur demande en énergie ne soit pas facile, **la mobilisation des citoyens est un levier important et nécessaire pour réussir la transition à l'échelle locale, nationale et européenne. De ce fait, les citoyens doivent participer aux décisions et être inclus dans les processus de transition.**

**Bruno Rebelle** rappelle que lors de la conférence environnementale de septembre 2012, l'engagement de la France dans la voie de la transition énergétique a été annoncé par les discours d'ouverture du Président de la République et confirmé par le discours de clôture du Premier Ministre qui a par ailleurs déjà fourni une première feuille de route. Selon Bruno Rebelle, en dépit de ses spécificités, **la France peut d'une part, engager une transition énergétique ambitieuse à l'échelle nationale et d'autre part, stimuler une réflexion au niveau européen sur la mise en place effective de cette transition.**

Bruno Rebelle identifie 3 horizons temporels actuellement existants afin de structurer la démarche de transition française :

- Le facteur « 3 fois 20 % » d'ici 2020 du « Paquet Climat-Energie » établi par l'Union européenne (voir table ronde précédente) ;
- L'objectif de changement du mix énergétique français établi en campagne présidentielle par François Hollande afin de réduire l'apport du nucléaire dans le réseau électrique de 75 % à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Le « facteur 4 » en 2050 qui consiste à diviser par 4 les émissions de GES par rapport au niveau de 1990, déterminé par les négociations climatiques internationales et validé par la Grenelle de l'environnement en 2007.

**Le débat sur la transition énergétique** annoncé par le gouvernement pourrait être l'occasion d'identifier les points sur lesquels les citoyens, les entreprises et les autres acteurs des territoires, pourront avoir un avis informé. Il permettra également d'informer les pouvoirs publics sur les choix nécessaires pour dessiner la trajectoire de transition.

Les moyens pour parvenir à remplir ces trois objectifs sont multiples. Selon Bruno Rebelle, le débat national sur la transition écologique en France sera l'occasion de commencer à imaginer les scénarios possibles.

**Le rôle des territoires et la dimension territoriale de la politique énergétique méritent une réflexion approfondie dans le cadre de ce débat national.** L'implication des territoires est importante car les collectivités sont à la fois à l'initiative des plans énergétiques locaux et les acteurs de la mise en œuvre des

politiques européennes. Bruno Rebelle constate à ce sujet une volonté très forte des grandes agglomérations et des régions d'être incluses dans le processus de transition. L'implication des acteurs locaux leur permettrait de se réapproprier les questions énergétiques à l'échelle locale et de réfléchir à leurs besoins énergétiques ainsi qu'aux ressources énergétiques disponibles sur leur territoire, notamment renouvelables, qu'ils seraient en mesure de partager à l'échelle nationale et européenne. Défenseur d'une politique énergétique en « 3 D » : Diversification, Décentralisation, Déconcentration, tout à fait compatible avec la proposition d'une « Communauté européenne de l'énergie » portée par Notre Europe, Bruno Rebelle retient que cette approche pourrait s'appliquer dans le cadre de la transition énergétique française et européenne.

### ***La relance écologique de l'économie européenne par l'investissement dans la transition énergétique est une des solutions majeures pour sortir l'Europe de la crise économique.***

**Laurence Tubiana**

**Laurence Tubiana**, Directrice de l'Iddri et facilitatrice de la table ronde « transition énergétique » lors de la Conférence environnementale de septembre 2012, rappelle que malgré l'allocution de François Hollande en inauguration de la Conférence, qui a marqué une étape positive dans cette direction, la dimension européenne est encore malheureusement peu présente dans le débat sur la transition énergétique. Cette absence pose des difficultés, notamment pour affronter la question du rôle de la France dans le contexte européen de transition énergétique. Le débat au sein de la Conférence environnementale était franco-français. Néanmoins, la proposition d'ONG et de représentants de régions d'inclure dans les comités d'experts des personnalités européennes et de lancer une étude européenne sur les expériences de transition énergétiques à l'étranger a été retenue. Cette ouverture à l'international permettrait de rendre plus lisible, et même plus crédible, le choix et la mise en place de la transition énergétique.

### ***La transition énergétique comme solution pour sortir de la crise économique***

La proposition de *Notre Europe* au sujet de la création d'une « Communauté européenne de l'énergie » est partagée par **Laurence Tubiana** qui souligne en revanche l'importance de ne délaisser aucun Etat sur le chemin de la transition énergétique. Pour certains, la transition sera plus chère et le processus plus difficile à mettre en place mais leur exclusion risque de bloquer la dynamique générale. Il faut imaginer dès maintenant des mécanismes pour les Etats membres en difficulté, afin d'éviter des situations comme celle en cours avec la Pologne et évoquée dans le cadre de la table ronde précédente.



Laurence Tubiana, Directrice de l'Iddri et de la Chaire Développement durable de Sciences Po-Paris.

Pour **Laurence Tubiana**, le point fort de la proposition de *Notre Europe* est sa capacité à rapprocher deux sujets qui peinent actuellement à percer auprès des décideurs publics et notamment des ministres de l'économie européens : la sortie de crise économique et le financement de la transition énergétique. Si d'une part des propositions sont faites au sujet du Pacte de Croissance et de Stabilité et sur la réduction des déficits, d'autre part et dans une perspective plus longue, on propose des solutions pour financer une transition qui reste, dans les esprits, indépendante de la sortie de crise. L'Iddri s'est beaucoup mobilisé dernièrement pour convaincre la communauté des macro-économistes que **la relance écologique de l'économie européenne par l'investissement dans la transition énergétique était une partie de la solution pour sortir de la crise. Pourtant les débats menés sur ces deux sujets avancent encore de façon cloisonnée.**

Pour **Laurence Tubiana**, la proposition d'une « Communauté européenne de l'énergie » est pertinente si elle s'inscrit dans le cadre d'une politique économique et d'innovation technologique. Une coopération différenciée entre la France et l'Allemagne sur ces sujets pourrait constituer une première étape intéressante à développer. L'espace politique dessiné par cette coopération répond de son point de vue aux attentes de l'Allemagne. La transition énergétique ayant déjà démarrée avec l'abandon du nucléaire, les priorités pour l'Allemagne sont actuellement la poursuite des efforts accomplis au sujet de l'efficacité énergétique des bâtiments et la mise en place d'une politique industrielle et territoriale. Ces perspectives rejoignent par ailleurs celles qui ont été tracées au sujet des territoires par Bruno Rebelle.

Coopérer avec l'Allemagne pour la mise en place d'une politique de développement des investissements et d'une vision industrielle commune sur un certain nombre de secteurs permettrait à l'Europe de bâtir une perspective plus ambitieuse pour le Pacte de Croissance et de Stabilité. Cette coopération permettrait également de répondre à la question récurrente « Quels objectifs doit avoir la croissance en Europe ? » par le défi de la transition énergétique.

**La conjoncture politique, avec notamment l'ouverture des discussions franco-allemandes, est, pour Laurence Tubiana, une occasion à saisir pour expérimenter une coopération européenne renforcée sur le sujet de l'énergie. Elle émet néanmoins une réserve sur deux points :**

- **La nécessité de revisiter la politique économique française** en structurant la politique industrielle, comme évoqué lors de la table ronde « Vers une Europe décarbonée à l'horizon 2050 : quelle politique énergétique pour participer à la relance écologique de l'économie européenne ? » du 28 septembre. **La construction via la transition énergétique d'un véritable axe de**

**coopération industrielle avec le voisin allemand, pourrait faire converger les attentes et les visions des deux pays.**

- **La libéralisation du marché et de la gestion de la concurrence**, sont des sujets délicats et requièrent également une coordination renforcée. Pour l'instant en Europe, le marché unique et la libéralisation n'ont pas aidé à construire des modèles compatibles et efficaces à long terme. Pour ne pas donner lieu à des politiques hétérogènes et contradictoires à l'échelle européenne, il est indispensable que la politique de marché puisse se combiner avec des politiques de soutien industriel, encourageant le déploiement des innovations et à l'installation des énergies renouvelables.

En ce qui concerne, la diversité des systèmes énergétiques européens, il convient de voir ce point non pas comme un problème mais une opportunité pour structurer la coopération interétatique car la valeur du bien public produit (l'énergie) est évidente.

**Laurence Tubiana insiste sur l'importance de parvenir à convaincre les décideurs publics que la sortie de crise se trouve dans cette direction.**

**La transition énergétique, soutenue par une coopération renforcée entre les Etats membres, donnerait lieu à une véritable politique d'investissement pour toute l'Europe, en mesure de stimuler également les investisseurs privés et de baisser les coûts de la transition à l'échelle de certains pays.**

En conclusion de son intervention, **Laurence Tubiana** précise que le projet d'une Communauté européenne de l'énergie pourrait participer à révéler les coûts, budgétaires et financiers de l'absence de coordination à l'échelle européenne, notamment concernant les soutiens alloués au secteur énergétique. De son point de vue, il faudrait accompagner ce calcul prévisionnel d'une étude macroéconomique en mesure de dégager les prospectives de croissance économique liées à cette coopération renforcée. Ce cadre global pourrait convaincre les décideurs publics d'agir et d'éviter ainsi une gestion de crise qui aurait remis à très longtemps la masse d'investissements nécessaire pour enclencher une réelle transition à l'échelle européenne.

## Discussion

**Sami Andoura** explique que même s'ils n'ont pas été chiffrés, les coûts de la non-coopération ont été évoqués mais sans véritable retombée. Puisque les différents Etats membres ne pourront pas se mobiliser à leur échelle, il pense que seul un rapport émanant de la Commission européenne elle-même pourrait montrer concrètement les coûts de la non-coordination et de la non-coopération en matière énergétique et accroître ainsi les arguments pour le passage à l'action.



L'importance de la dimension territoriale, évoquée par Bruno Rebelle précédemment, est partagée également par **Sami Andoura**. Le projet de transition énergétique européenne et de coopération renforcée doivent de son point de vue intégrer l'échelon régional et local. Notre Europe travaille par ailleurs sur ce sujet avec le Comité Economique et Social Européen (CESE), en vue de l'organisation d'un grand débat pan-européen sur les enjeux énergétiques. Il rappelle que le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), prévu par le traité de Lisbonne permet aux régions transfrontalières de mettre en œuvre des projets de coopération territoriale cofinancés par la Communauté européenne ou de réaliser des actions de coopération territoriale à l'initiative des États membres.

Sur le rôle de la France dans le cadre de la transition énergétique européenne, **Eva Hoos**, souligne que la France a été une source d'inspiration pour la Commission car elle a joué un rôle d'avant-garde notamment sur la question de l'efficacité énergétique en relation aux obligations faites aux compagnies énergétiques prévues

par le programme du Grenelle. L'Europe aura besoin de l'appui de la France pour tracer la trajectoire de la transition énergétique européenne, pour la mise en œuvre de la directive efficacité énergétique ainsi que pour déterminer le Cadre Financier Pluriannuel (CFP). À ce sujet, la Commission européenne propose notamment d'allouer une grande partie du budget aux projets d'innovation dans le domaine énergétique (*smart cities* et *smart grids*).

**Eva Hoos** rappelle que la Commission européenne a le projet d'achever la création du marché intérieur de l'énergie en 2014. De plus, une communication de la Commission à paraître en novembre 2012 portera notamment sur la coopération interétatique et l'intégration par les instruments d'aide à la coopération des Etats membres, de façon à aboutir à la création d'un marché intérieur moins fragmenté que ce qu'il est à l'heure actuelle.

#### **WWF France**